ART. 10 N° **1685** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

#### AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 1685

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Riester, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

### **ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« organise »,

insérer les mots:

«, en lien avec les entreprises de son territoire, ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement précise que l'organisation, par les régions, des actions d'information sur les métiers et les formations s'effectue en lien avec les entreprises présentes sur leur territoire.